

position a été agréée par les représentants du syndicat, qui ont consenti à attendre jusqu'à octobre une réponse précise de la part de la commission du port. Il n'y a donc rien de changé présentement, et s'il se produit quelque changement, c'est en octobre prochain qu'on le saura avec certitude.

L'hon. M. STEVENS: Si on me le permet, je poserais une autre question. Le Gouvernement et les représentants du syndicat sont-ils convenus que la commission du port rendra une décision favorisant le bail?

L'hon. M. CARDIN: Non, il n'existe pas d'entente.

L'hon. M. STEVENS: Les commissaires du port seront-ils libres de rendre la décision qu'ils jugeront la meilleure à cette date, à savoir au 31 octobre?

L'hon. M. CARDIN: Oui.

UNE PRETENDUE DECLARATION DU CAPITAINE SHAW

A l'appel de l'Ordre du jour.

M. G. G. COOTE (MacLeod): J'aurais une question à poser au Gouvernement en m'appuyant sur un entrefilet paru dans l'*Edmonton Journal*, le 2 juin. Il s'agit d'une dépêche venue de High-Place, en date du 2 juin:

L'Alberta a besoin du Gouvernement pour obtenir des faveurs, déclare le capitaine Shaw.

Il cite certaines autres paroles du capitaine Shaw adressées à cette réunion et dit en substance:

Il parla de questions de prêts à longs termes, d'éducation et d'hygiène, mais il exprima un doute quant à la question de savoir si le gouvernement libéral d'Ottawa favoriserait toute loi venant d'un gouvernement de l'Alberta autre qu'un gouvernement libéral.

Je voudrais savoir du Gouvernement si le chef du parti libéral en Alberta exprime bien la pensée du Gouvernement et s'il a été autorisé par lui ou par aucun de ses membres à faire cette déclaration?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne voudrais pas m'immiscer dans les élections générales qui vont avoir lieu en Alberta. Toutefois, je ferai savoir à mon honorable ami que, pour ce qui est de la coopération de notre Gouvernement, je ne pense pas que le fait d'émaner d'un gouvernement libéral nuise de quelque manière à une loi quelconque; seulement je lui dirai que notre Gouvernement est disposé à donner sa coopération à n'importe quel gouvernement provincial, quel que soit son parti, dans les mesures qui sont pour le bien général du Canada.

LA REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES

A l'appel de l'Ordre du jour.

L'hon. M. R. J. MANION (Fort-William): J'ai à la main un télégramme que je suppose avoir été envoyé à un certain nombre de députés au sujet de la rémunération des fonctionnaires. Il vient de la fédération des fonctionnaires de la tête des lacs qui télégraphie:

L'assemblée générale de la fédération des fonctionnaires prie le Gouvernement de compléter sans retard la composition du personnel de la commission du service civil et que l'on fasse une révision satisfaisante de la rémunération des fonctionnaires avant la fin de la session actuelle, avec des augmentations remontant au 1er avril 1924.

Peut-être le premier ministre daignera-t-il faire une déclaration à ce sujet.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: La seule déclaration que j'ai à faire touchant ce télégramme, s'il est conçu tel que je l'ai compris, c'est-à-dire si certaines personnes demandent l'accomplissement de certaines choses, c'est que le Gouvernement n'est pas enclin à se rendre à des requêtes exprimées ainsi.

L'hon. M. MANION: C'est une question qui regarde le premier ministre et l'association des fonctionnaires de l'Etat. On m'a simplement demandé d'attirer l'attention du Gouvernement sur le télégramme.

M. A. U. G. BURY (Edmonton-Est): Je voudrais attirer l'attention du très honorable premier ministre sur un télégramme que j'ai reçu de fonctionnaires publics d'Edmonton; ils y expriment leur mécontentement de ce que la révision de la rémunération des fonctionnaires n'ait pas été effectuée et demandent si quelque chose sera fait à cette session-ci. Ils veulent que les augmentations soient rétroactives. Je voudrais savoir si le premier ministre peut faire une déclaration à ce propos.

Le très hon. MACKENZIE KING: Tout ce que je puis dire, c'est que cette question est à l'étude. Le Gouvernement a reçu plusieurs représentations des fonctionnaires publics touchant leur traitement, et nous désirons autant que tout député le règlement le plus prompt de l'affaire, mais le Gouvernement ne veut pas affecter une somme considérable à des augmentations de traitement sans s'enquérir avec soin de la chose, et nous devons agir avec prudence, à cet égard.

M. BURY: Puis-je demander au premier ministre s'il a l'intention de tenir l'affaire en suspens tant que la Commission du service civil ne sera pas au complet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas nécessairement.